

LaRevueDurable

Pour s'informer et s'engager sur l'écologie

**De l'extraction prédatrice
à l'extraction indispensable**

Les dérives de l'activité minière
en Australie

Les sables bitumineux ont fait
du Canada une pétro-république

En Mongolie, la Coopération suisse
améliore le sort des mineurs
artisans

RENCONTRE : PHILIPPE MADEC
**L'architecture
empathique et bienveillante
est complice de la vie**

**La société industrielle
ne connaît
aucune dématérialisation
depuis le XIX^e siècle**

**L'eau est beaucoup
plus précieuse
que l'or**



DOSSIER

Extraction minière: DE L'EXCÈS À L'INDISPENSABLE

**New York montre la voie
d'une mobilisation massive
sur le climat**

**Barrages en France :
relance d'une conception
dépensée de la gestion
des rivières**

Le barrage des Plats, en France, vestige d'une conception dépassée de la gestion des rivières

Affluent de la Loire, la Semène est un joyau naturel. Obstruée de plusieurs anciens barrages, elle devrait être restaurée en cohérence avec la révolution copernicienne commencée dans les années 1990, en France, pour gérer la Loire de manière soutenable. Mais les élus et les représentants locaux de l'Etat s'accrochent à une politique coûteuse de grands ouvrages qui accentue le divorce avec la nature et les Français. Et au lieu d'effacer le barrage des Plats arrivé au terme de son existence, ils l'ont fait reconstruire. Reste une ultime carte : ne pas le remplir.

Le 4 janvier 1994, le Gouvernement français, dirigé par Edouard Balladur, lance le Plan Loire grandeur nature, instrument pilote de gestion durable d'un fleuve. Fort du succès de la campagne « Loire vivante » menée sous l'égide du WWF International et soutenu par de multiples ONG locales et nationales, dont France Nature environnement, ce plan abandonne trois des quatre grands barrages programmés sur le « dernier fleuve sauvage d'Europe » (*La Revue Durable*, 2012).

La société civile a fait preuve de beaucoup de détermination pour infléchir une culture de l'Etat et des élites républicaines centrées sur l'aménagement lourd des fleuves. L'administration et des élus de toutes tendances, regroupés dans l'Établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Epala), avaient bâti un programme tout droit sorti du XIX^e siècle, dont l'ambition était de gérer la ressource sur le seul mode quantitatif.

Il fallait stocker « l'eau rare » pour faire fonctionner les installations industrielles et renforcer l'agriculture irriguée. Et stocker « l'eau en excès » pour urbaniser à outrance les zones inondables. La Loire, dernier grand « fleuve libre » européen, hôte du saumon atlantique menacé (*La Revue Durable*, 2010a), la Loire et ses crues, ses grèves de sable blond, ses

paysages fluviaux admirables, ses pêcheurs au filet-barrage, la Loire de François Rabelais, de Maurice Genevoix, de Julien Gracq ou d'Olivier Debré devait tourner le dos à son passé, abandonner tout ce patrimoine, devenir à son tour un fleuve utilitaire.

La campagne « Loire vivante » réussit à mobiliser citoyens, scientifiques, artistes, ingénieurs, juristes, fonctionnaires, paysans, syndicalistes, chômeurs, activistes, tout un peuple européen et cosmopolite qui, pendant dix ans, dont cinq années d'occupation du site de Serre-de-la-Fare, en Haute-Loire, montre qu'une autre voie est possible, celle du Plan Loire grandeur nature.

Le Plan Loire grandeur nature

Virage majeur, ce plan s'inspire d'évolutions ayant eu lieu dans d'autres pays industriels – Allemagne, Etats-Unis, Autriche, Pays-Bas – pour mieux gérer leurs fleuves. Il montre l'intérêt d'une gestion du risque naturel d'inondation qui concilie activités humaines et protection de l'espace alluvial, l'hydraulique lourde ayant des limites.

Il s'engage tant et si bien à restaurer la biodiversité qu'en 1998, deux barrages hydroélectriques obsolètes, Saint-Etienne du Vigan (Haut-Allier) et Maisons-Rouges (Indre-et-

Loire), sont effacés. Preuve qu'il est possible, en France aussi, de croiser économie, écologie, culture et bien-être des populations.

Ce plan incarne d'un même élan le début de la mutation indispensable du système de gouvernance français marqué, comme l'enseignement les historiens, par mille ans de centralisation, par la toute-puissance de grands corps d'Etat rétifs à « l'intrusion » de la société civile dans leurs affaires, et par une légitimité trop exclusive des élus de la République.

Par habitude, ces élus tendent à éloigner de leur périmètre de réflexion les ONG compétentes. Ils imaginent que, par essence, leur mandat vaut compétence. Or, pour la première fois dans un programme d'aménagement global, le Plan Loire grandeur nature repose en partie sur l'expertise d'une société civile que

**Des moules
perlières,
des écrevisses
à pied blanc,
des loutres**

l'Etat s'efforce d'associer à sa mise en œuvre. « Grenelle de l'environnement » avant l'heure, il fait la démonstration que l'intelligence collective apporte des solutions hautement pertinentes pour la gestion durable de l'eau et des fleuves.

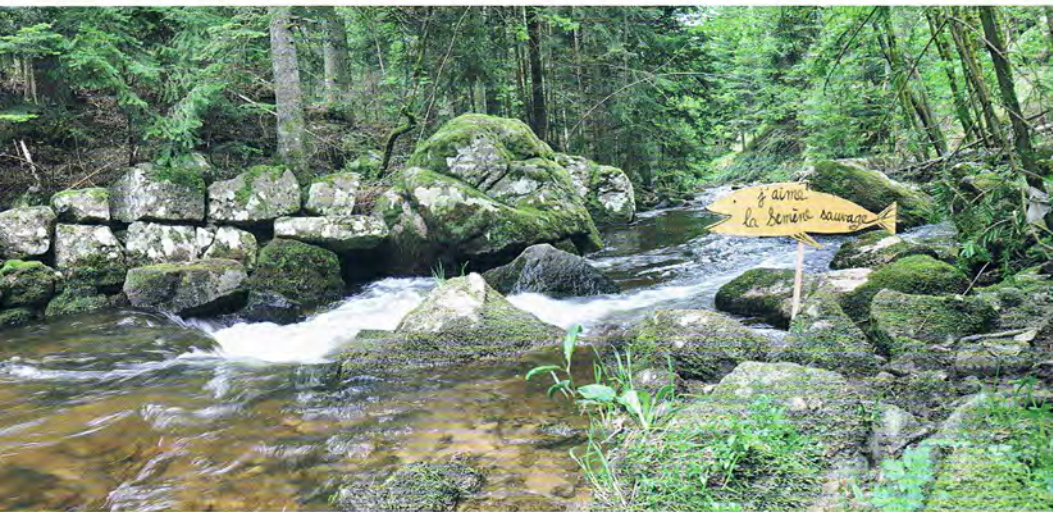
Le Plan Loire a inspiré d'autres grands Plans fleuve français, dont le Plan Rhône, et exporte sa vision jusqu'en Chine. Il entre aujourd'hui dans son quatrième programme, 2014-2020. Le précédent, 2007-2013, était doté de 200 millions d'euros sur six ans, dont 30 millions de l'Europe (Feder).

En arrière toute !

Seulement voilà, l'appropriation des valeurs nouvelles n'est pas uniforme. Dans le département qui porte le nom du grand fleuve, les élites considèrent toujours les barrages comme l'alpha et l'oméga de la gestion des rivières. Ils ont des circonstances atténuantes : suite à son passé industriel, le département de la Loire est celui qui inclut le plus grand nombre de grands barrages, vingt au total.

Un grand barrage fait plus de quinze mètres de haut, stocke deux millions de mètres cubes

* Martin Arnould est chargé de programme au WWF France, à Lyon.



La Semène, d'un réservoir biologique à un réservoir de béton

La Semène prend sa source au col de la République, dans le Parc naturel régional du Pilat. Elle coule sur 46 km et se jette dans la Loire, en Haute-Loire, dans le grand barrage EDF de Grangent (1954) de 32 MW, qui produit 120 GWh par an. La rivière, anciennement aménagée de nombreux seuils de moulins, est reconnue « rivière joyau ». Elle héberge une petite population de la rarissime moule perlière, des écrevisses à pied blanc, des loutres, toutes espèces protégées.

Le percement du barrage, en 2006, libère 3 km du cours d'eau, ce qui renforce la population de truites farios locale. En 2012, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Sicala)¹, suite à une initiative de la Fédération de pêche de Haute-Loire, instaure

un Contrat de rivière pour renaturaliser la rivière.

D'un montant de 8,6 millions d'euros, financé principalement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ce contrat inclut l'effacement de cinq ouvrages sur la Semène. Mais son chargé de mission a démissionné il y a peu, suite à des pressions fortes des élus locaux.

La contradiction est totale. D'un côté, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne finance l'effacement de barrages pour restaurer la continuité écologique de la Semène. De l'autre, elle gaspille ses redevances pour reconstruire un grand barrage superflu. La dette française peut se creuser. MA

1) www.sicalahaute Loire.org

d'eau ou a une puissance installée minimale de 12 MW. Certains de ces barrages ont marqué l'ingénierie hydraulique. C'est le cas de celui du Gouffre d'Enfer, sur le Furan, affluent de la Loire. Construit en 1862, haut de 52 mètres, il a influencé des constructeurs du monde entier.

L'imaginaire local est ainsi celui des grands ouvrages liés à un passé industriel glorieux, source d'une nostalgie diffuse. Ici, la conscience qu'il faut restaurer ce que ces ouvrages ont détruit à grande échelle peine à émerger, malgré l'action proactive d'ONG et de quelques autres acteurs.

En 1999, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), les fédérations de pêche, les Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique qui portent ou appuient des démarches de restauration comme les Contrats de rivière, ou l'Ecopole du Forez¹, créent le Collectif Loire amont vivante. Une dizaine d'associations locales, régionales et nationales, des naturalistes, des pêcheurs et des consommateurs s'y regroupent pour offrir aux décideurs de les accompagner pour faire

Reconstruire un grand barrage dépassé

Le barrage des Plats, haut de dix-huit mètres, d'une capacité de 1,5 million de m³, est achevé en 1958. Il noie pendant quarante-huit ans trois kilomètres la vallée de la Semène, sur le territoire de la commune de Saint-Genest-Malifaux. Propriété de la ville de Firminy, il est géré par un Syndicat des barrages qui regroupe Firminy, Nieux, La Ricamarie et Saint-Paul-en-Cornillon.

Ce barrage est principalement destiné à alimenter en eau potable un bassin industriel en plein essor grâce au charbon et à la métallurgie. Firminy compte jusqu'à 26 000 habitants dans les années 1960, et les plani-

ficateurs des Trente Glorieuses escomptent 100 000 habitants pour l'an 2000. Mais la crise passe par là, et Firminy totalise aujourd'hui à peine 17 000 habitants.

Maintenant que les mines et les usines ont fermé, plusieurs autres grands barrages présents sur le bassin et, surtout, la réserve considérable du grand barrage de Lavalette, sur le Lignon, en Haute-Loire, utilisée au tiers de sa capacité, garantissent que les besoins en eau potable du territoire seront satisfaits.

MA

avancer les changements nécessaires à la transition écologique.

Ce regroupement est opportun, car ici, l'Etat local et de nombreuses élites républicaines s'opposent au changement. Avec sa Directrice cadre sur l'eau², l'Europe oblige, depuis octobre 2000, à restaurer les habitats et à stopper leur dégradation. Et la Convention d'Aarhus³ met en avant les vertus du dialogue. Mais l'Europe, c'est loin. Et une poignée d'élus, soutenus par les préfets successifs et la Direction départementale des territoires (DDT), imposent subrepticement, en 2007, la reconstruction du barrage des Plats, sur la Semène, la plus belle rivière du territoire.

Grave irrégularité

L'ouvrage est destiné à approvisionner en eau potable le bassin de Firminy, ville de 18 000 habitants proche de Saint-Etienne, et à sécuriser les besoins en eau potable d'une dizaine de communes rurales de la Haute-Loire, en bordure du massif du Pilat. Devenu sans utilité avérée, il est percé par sécurité en 2006, suite à une vidange catastrophique conduite par les services techniques de Firminy en 2005, pour laquelle la cité est condamnée à une amende de 10 000 euros au pénal en 2010.

Le député Dino Cineri (UMP), maire de Firminy depuis 2001, pousse à sa reconstruction, car il y voit l'assurance d'un revenu annuel de 100 000 euros pour sa commune avec la vente de l'eau. Pourtant, en 2007, suite à une question écrite posée à l'Assemblée nationale, la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet répond que la reconstruction n'est pas envisagée, le territoire n'étant pas confronté à un problème d'approvisionnement en eau potable.

Confiant dans cette réponse, mais prudent, le Collectif Loire amont vivante propose rapidement au député-maire, au préfet et au directeur de la DDT d'entamer une réflexion partagée sur la gestion territoriale de l'eau. Mais toutes les portes restent closes hormis une entrevue en coup de vent avec le nouveau maire de Firminy, Marc Petit (PC), élu en mars 2008.

C'est ainsi que la décision de reconstruire le barrage, prise de fait par l'Etat local, est imposée à la société et aux institutions. Et Nathalie Kosciusko-Morizet, promue entre-temps ministre de l'Ecologie, fait mystérieusement volte-face lors d'un déplacement dans le Parc naturel régional du Pilat, le 28 juillet 2011.

Une brève enquête publique, simulacre de consultation, a lieu au printemps 2012. Un

commissaire enquêteur obéissant rend un avis favorable sans tenir compte des positions, toutes défavorables, des services techniques de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ni de l'argumentaire détaillé du Collectif Loire amont vivante.

La préfète, Fabienne Buccio, signe à la vitesse de l'éclair un arrêté d'autorisation. Et le chantier d'un nouveau barrage, dessiné par l'entreprise suisse Stucky et conduit par l'entreprise suisse Bouygues, sans passe à poissons pourtant obligatoire, ni dispositif de transparence sédimentaire, lui aussi obligatoire, démarre.

Saisi par les fédérations de pêche de la Loire, de la Haute-Loire et la Frapna, le Tribunal administratif de Lyon annule, à l'automne 2013, l'arrêté en raison d'une grave irrégularité : un « défaut d'information des élus locaux qui ont validé le projet ». Une nouvelle enquête publique devrait avoir lieu. Mais la préfète, après un complément d'information discret des élus locaux, signe en catimini un nouvel arrêté, le 18 mars 2014. Et le chantier reprend.

C'est là un nouveau point de droit litigieux. L'Etat local s'est contenté de porter à la connaissance des élus locaux le jugement et quelques éléments d'information généralistes, sans entrer dans le détail de la justification de la reconstruction ni repasser par la case enquête publique. La préfète a signé le nouvel arrêté en connaissance de cause.

Société aquatique

En résumé, une poignée d'élus et l'Etat local imposent un ouvrage injustifié de 6,2 millions d'euros qui appauvrit un capital naturel remarquable, pour garantir des besoins en eau qu'assure déjà le grand barrage de Lavalette, dans la Loire. Pour le financer, ils obligent l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités à injecter au minimum 3 millions d'euros d'argent public, le coût final de l'opération risquant d'avoiser les 12 millions d'euros, avec la reconfiguration

à prévoir d'une station de potabilisation des eaux pour les communes du plateau.

L'investissement alternatif, étudié par la Société grenobloise d'aménagement hydraulique en 2009, est de 3,7 millions d'euros. Il consiste à poser une conduite de sécurisation entre la Loire proche et les communes du plateau, ce qui permet de puiser dans une ressource régulière sans avoir à construire un nouveau réservoir. Le Collectif Loire amont vivante suggère par ailleurs, comme cela commence à se faire sur le bassin, de travailler sur les économies d'eau, la « sobriété aquatique », à l'instar de la sobriété énergétique.

Les éléments qui plaident en faveur du plan alternatif ne manquent pas. La Directive cadre sur l'eau et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 interdisent de porter atteinte aux milieux aquatiques. Et les rapports nationaux sur l'eau demandent de revoir la gouvernance de l'eau (Onerc, 2008 ; Météo-France Centre-Est, 2011 ; Medded et Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 2012 ; Levraut AM et coll., 2013).

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques du bassin du Rhône (2014) indique que pour adapter la gestion de l'eau aux changements climatiques, il faut sortir de la logique des réservoirs, adopter des « mesures sans regrets », aller vers la maîtrise des usages, s'appuyer sur les « services écologiques » (LaRevueDurable, 2010b) comme se met à le pratiquer l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Elle promeut le débat et la mutualisation, et finance l'effacement de barrages d'eau potable quand une alternative existe.

Changer de paradigme

Il y a d'autres options que les grands barrages pour garantir l'accès à l'eau potable. Et aussi des voies pour créer de la valeur autour des rivières préservées. Le Fonds pour la conservation des rivières sauvages, initié en 2007 par le WWF et European Rivers

Network-SOS Loire vivante, propose de créer de la valeur à partir du « capital rivière » des territoires ruraux, en leur décernant un label « Rivière sauvage ».

Les territoires ruraux qui ont su préserver leurs cours d'eau comprennent peu à peu ce qu'on peut générer de la valeur à partir de ce patrimoine intact autant ou plus qu'en l'artificialisant, en le banalisant. Les revenus sont soit directs, avec le tourisme doux, ou indirects, avec la notion de « paiement pour les services écologiques ». Quatre bassins versants pilotes en France, la Valserine, le Chéran, la Vis, le Léguer, explorent cette valorisation de « biens publics » essentiels pour l'avenir⁴.

Vers la sobriété aquatique

Quant à la Semène sauvage, rien n'est perdu. Certes, le gros œuvre est terminé : le béton est là. Mais le réservoir est encore vide. Et les Grecs viennent de donner une leçon de démocratie. La Cour suprême du pays a interdit de remplir le barrage de Mesochora, sur l'Achéloos, au nord-ouest du territoire grec. Des élites coupées du réel qui confondent prospérité et destruction de la nature ont imposé cet édifice aux populations locales. Mais elles ont finalement perdu.

Gagneront-elles dans la Loire ? Le Collectif Loire amont vivante continue d'agir, notamment sur le plan juridique, pour que le réservoir des Plans soit jamais rempli. Sauvons la « Semène sauvage ». ■

1) *Ces quelque 200 hectares des bords de la Loire, très endommagés par l'exploitation abusive des granulats dans la plaine du Forez, au nord de Saint-Etienne, font l'objet d'un important programme de restauration depuis vingt ans.*

2) *Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000.*

3) *Elaborée en 1999, elle demande aux Etats d'organiser la participation de la société civile à la définition de l'intérêt général. La France n'a toujours pas sorti le décret pour sa mise en œuvre.*

4) *Ces quatre bassins sont les premiers, en France, où est testé le label « Rivière sauvage ». La Valserine, dans le Jura, est le premier à avoir reçu ce label, le 11 octobre 2014. www.rivieres-sauvages.fr.*

BIBLIOTHÈQUE

BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE. *Plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau*, mai 2014.

LA REVUE DURABLE. *Des écologistes et des écologistes tentent de sauver le saumon de la Loire*, LaRevueDurable n° 39, septembre-octobre 2010a, pp. 37-41.

LA REVUE DURABLE. *Les services écologiques à l'honneur*, LaRevueDurable n° 39, septembre-octobre 2010b, pp. 49-53.

LA REVUE DURABLE. *Roberto A. Epple, sauveur de fleuves et de rivières*, LaRevueDurable n° 46, septembre-octobre 2012, pp. 48-51.

LEVRAUT AM ET COLL. *Evaluation de la politique de l'eau. Quelles orientations pour faire évoluer la politique de l'eau ? Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)*, septembre 2013.

MÉTÉO-FRANCE CENTRE-EST, DIVISION DÉVELOPPEMENTS-ÉTUDES-CLIMATOLOGIE POUR LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) RHÔNE-ALPES. *Etude du changement climatique pour le Schéma régional climat air énergie (Srca) Rhône-Alpes*, janvier 2011.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE ET AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE. *Impact du changement climatique dans le domaine de l'eau sur les bassins Rhône-méditerranée et Corse*, Bilan des connaissances, septembre 2012.

OBSERVATOIRE NATIONAL SUR LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE (ONERC). *Changements climatiques dans les Alpes : impacts et risques naturels*, Rapport technique n°1, ClimChAlp, Interreg III B Alpine Space, octobre 2008.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.loireamontvivante.fr
www.collectif-testet.org
www.selunelivre.org

BEN LEFETÉY*

Sivens : une relance inacceptable des barrages pour l'irrigation dans le Sud-Ouest français

Dans le Tarn, le projet de barrage de Sivens (1,5 million de m³) est présenté officiellement comme étant destiné à améliorer la vie aquatique. Or, 70 % de l'eau servirait à l'irrigation, surtout pour relancer le maïs irrigué dans la vallée de Gaillac à Montauban.

Bénéficiant déjà de 185 retenues collinaires (5,3 millions de m³ au total) sur le bassin du Tescou, la majorité des paysans s'est pourtant déjà adaptée à l'eau disponible. Mais dans la zone de grandes cultures, certains rêvent de développer le lucratif maïs semences en demandant au contribuable de payer 100 % d'un barrage : 20 millions d'euros sur vingt ans.

Ce barrage de Sivens permettrait surtout à la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) de se refaire une santé financière en construisant l'ouvrage. Intervenant initialement comme bureau d'études, la CACG a gonflé les déficits en eau en mentant sur les surfaces irriguées ou sur les pollutions à diluer pour justifier le surdimensionnement de l'ouvrage.

Le Conseil général et la préfecture du Tarn n'ont pas pris en compte les avis défavorables des experts du Conseil national de la protection de la nature (CNP), de la Commission d'enquêtes publiques (qui conditionne l'autorisation des travaux à l'avis favorable du CNPN, ce qui n'a pas été le cas par deux fois), de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et de la Fédération de pêche et des milieux aquatiques.

Des recours au fond ont été déposés contre les trois arrêtés préfectoraux, mais la justice française avance moins vite que les bulldozers, qui sont intervenus alors que ces jugements n'ont pas encore été prononcés. Ce n'est pas une première : plusieurs



barrages ont déjà été « annulés » après avoir été construits.

Pour obtenir la transparence sur le projet et un débat public, une grève de la faim a été menée pendant plus de quarante jours. Afin d'empêcher la destruction irréversible de 19 hectares de la zone humide du Testet, à Lisle-sur-Tarn, et des 94 espèces animales protégées qu'elle abrite, d'autres citoyens ont décidé d'occuper le site dès l'autorisation des travaux, fin 2013.

Efficace pendant près d'un an, cette occupation n'a toutefois pas pu empêcher le défrichement de la zone, en septembre 2014, sous la protection d'environ 200 gen-

darmes mobiles. La mort de Rémi Fraisse, à 21 ans, le 26 octobre au cours d'un rassemblement pacifique du Collectif Testet, a entraîné l'arrêt des travaux et la suspension du projet. Aujourd'hui, la lutte continue pour obtenir l'abandon définitif du projet au profit d'un soutien public à une agriculture agroécologique que défendent le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet et la Confédération paysanne.

L'issue de cette mobilisation conditionnera l'avenir des 80 autres barrages d'irrigation en projet dans le vaste bassin Adour-Garonne. ■

* Ben Lefetey est porte-parole du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet.